

à table.... A l'heure dite, je le prenais dans mon fiacre.... Nous allions au Rocher de Cancale, nous y prenions notre dîner et nous mangions dans la voiture. Après le repas nous nous débarrassions des superfluités..... nous jetions les assiettes par la poitière. (Rire général.)

Le juge.—Et vous voulez forcer le cocher à vous conduire ainsi pendant un mois ?

Le vicomte.—Parbleu !..... Dans ma position il m'est impossible de me mettre à pied, je ne sors jamais à pied.

Le juge.—Pourquoi ?

Le vicomte.—Parce que j'ai cinq prises de corps ordonnées à mon grand profit par un tribunal présidé par un de mes fournisseurs..... On appelle cela la justice consulaire..... Eh bien ! monsieur, vous comprenez que pour vivre, bien fumer, et faire la bombance..... et cela sans craindre les gardes du commerce, il fallait un domicile roulant, un tonneau de Diogène. (Rire général.) J'avais loué un fiacre pour un mois..... Monsieur avait accepté..... puis il s'est dédit..... Il m'a planté là.... Il a été cause qu'arrêté par les huissiers j'ai dû payer un de mes billets pour éviter Clichy..... Je demande cent francs de dommages-intérêts.

Le règlement de police qui régit les cochers de fiacre étant en opposition avec les prétentions du noble débiteur, le juge le déboute de sa demande.

Le vicomte, au cocher.—Mon ami, puisque vous avez gagné votre procès, rendez-moi un petit service.—Regardez si quelque empoigneur légal n'est pas à la porte du prétoire..... Si je puis rentrer dans le fiacre qui m'avait mené ici, j'en serai fort heureux.

Le juge.—Vous vivez donc encore sur quatre roues, monsieur ?

Le vicomte.—Parbleu ! M. le juge... j'ai encore quatre billets en souffrance. (Rire général.)



MR. VATTEMARE.

Nous avons reçu de notre ami et compatriote Mr. Vattemare une lettre dont les extraits suivans feront sans doute plaisir. On verra dans ces lignes qui n'étaient nullement destinées à la publicité que l'âme et l'ardeur du digne philanthrope sont en tous tems et partout les mêmes et telles que nous avons pu les voir dans les agréables instans qu'une partie de ses admirateurs de cette ville ont pu passer avec lui :—

Boston, le 28 Avril 1841.

Je n'y tiens plus, le courage m'abandonne, le mal du pays m'a repris plus que jamais, surtout, depuis que j'ai quitté le Canada, car c'est là seulement, que j'ai ressenti un instant de bonheur depuis mon départ de la France ! Cédant donc à ma lâcheté et n'écoutant plus que la voix de ma femme et de mes enfans, devenant égoïste à mon tour, je vais enfin m'occuper un peu de mon bonheur personnel, en me rendant de suite au sein de ma famille, et de ma belle patrie. J'ai, il me semble, mis assez pour ma part dans le fond de l'utilité commune.

Il ne faut pas oublier les promesses qui ont été faites surtout par notre brave jeunesse Canadienne, que j'aime tant, fasse le Ciel, qu'elle conserve toujours ces nobles et généreux sentimens qu'elle a exprimés, avec tant d'enthousiasme, à notre grande et glorieuse réunion de famille, au sein de laquelle j'ai éprouvé plus